

Schéma régional de cohérence écologique et Infrastructures linéaires de transport

Réunion des gestionnaires d'infrastructures de transport
de la région Bourgogne-Franche-Comté
DREAL – site de Dijon – le 14 septembre 2016

Relevé de décisions

- 1) **Invités et participants** : voir tableau joint, avec coordonnées

- 2) **Tour de table sur les pratiques respectives actuelles en faveur des continuités écologiques**

Principales thématiques et pratiques évoquées :

Sensibilisation, formation

Agents de terrain:

- identification flore : CD21 (plantes invasives et rares), CD39 (ambroisie), CD58 (ambroisie), DIR-CE (prévu CBN), SNCF-Réseau (plantes invasives : ambroisie et renouée du Japon, avec CBN))
- gestion de la végétation : SNCF-Réseau (matériel de fauche et d'entretien ; pratiques en présence de renouée : cf expérience sur ballast à Besançon)

Responsables, gestionnaires :

- réflexion, étude en amont : DREAL (concernée comme maître d'ouvrage et message passé aux gestionnaires)

Gestion de la végétation

- fauchage raisonné, limité ou tardif : CD21 (2 passes au lieu de 4), CD70 (bords de route souvent éléments relictuels de la trame verte ; gestion spécifique pour traversée réserve naturelle ; facteur d'économies !), CD39 (depuis 2012, 3 passages ; au-dessus de 900 m d'altitude, 1 seul passage début août), CD58 (fauchage à 10 cm de hauteur), CD25 (bandes plus étroites en bordure de chaussée : respect de la petite faune), CD89 (mal compris par certains élus en zone périurbaine ; facteur décisif = chauffeur de tracteur !), DIR-CE (plus difficile sur giratoires et entrées de ville), APRR (économie de coûts ; mal compris par certains clients : dégradation du service ;), VNF-RS
- gestion différenciée de la végétation : SNCF-Réseau
- écophytos : CD39 (méthodes alternatives, brosses ; 0phytos problématique sur ouvrages d'art), DIR-CE (0phytos en réflexion), CD89 (0phytos depuis 3-4 ans, sans adhésion au programme national ; achat de matériel alternatif subvention AESN), APRR (méthodes mécaniques sauf certains secteurs), VNF-RS
- écopâturage : SNCF-Réseau (secteurs de LGV PLM)
- lutte contre la renouée du Japon : SNCF-Réseau (cartographie végétation en bordure de lignes en cours ; formation aux bons gestes : ne rien faire si elle ne gêne pas, sinon fauche et exportation, et non réutilisation de ballast infesté ; pâturage repousses sur talus au printemps et automne à Dijon ; test IRSTEA nouveau géotextile à Mâcon ; expé avec CBN ligne Delle-Besançon : concurrence entre végétaux), CD25 (non fauchée, mais couchée), CD89 (GT avec DDT), CD39 (si nécessité, fauche manuelle 4 – 6 fois par an), CD58 (bâchages sur moyennes colonies ; arrachage petites colonies ; abandon grandes colonies ; inventaire du linéaire départemental)
- lutte contre ambroisie : CD39 (faucher avant le 15/8, puis avant le 15/9 : problème de gestion des congés ds agents), SNCF-Réseau(GT ambroisie : identification, signalement, CBN), APRR (lutte rodée : plans de fauchage)

Recensements effectués :

Constats :

- présence d'ambrosie : DIR-CE (travail avec CBN pour recensement précis le long des linéaires routiers ; nécessité méthode commune)
- accidents corporels : CD21 (Concerto)
- collisions, mortalité faune : DIR-CE (avec MNHN, fin 2014), DIR-E (convention MNHN a permis d'identifier les points les plus noirs, déjà connus), VNF-CB notamment canal de Bourgogne, SNCF-Réseau (toute collision ayant entraîné des arrêts donc des mn de retard : exhaustif mais manque de précision sur la localisation précise du lieu de collision ; 1 outil centralisé ; LGV RR : bilan des passages grande faune à paraître en 2017), CD58 (2017 : carnet de bord pour tout véhicule du CD), CD89 (cartographie des zones à risques identifiées entre 2010 et 2012 en cours, réactivation recensement), APRR (relevés des accidents par le service assurance et les agents ; plus de relevés de cadavres de faune pour cause de sécurité des agents), APRR (collisions / tiers ; agents sensibilisés, congélu embarqué mais pas d'obligation de relevé ; non transmis sauf aux BE qui en font la demande)
- noyades animaux : CD25 (dans bassins-tampons), VNF-CB (canaux Loiret)
- comptages amphibiens : CD25 (LPO)
- communication données : SNCF-Réseau (rapport d'accidents aux Fédé Chasse, DDT, ONCFS), CD25 (préfecture)

Prévention :

- zones de collision les plus probables : SNCF-Réseau (graphe paysager, puis terrain)
- ouvrages d'arts / potentialité d'usage par faune : prévu par DIR-CE
- noyades canal pour aménagements passages sur berge : VNF-CB (en convention avec Fédé de chasse pour canal Briare et Loing ; pas de demande sur canal de Bourgogne)

Aménagements, interventions/présence faune :

- transparence, passages à faune (viaducs, tunnels, passages hydrauliques) : SNCF-Réseau, CD70 (étude lors de gros travaux d'entretien ; pb financements : nouvelles perspectives avec les AE suite à la loi Biodiversité ??), DIR-E (6 rétablissements de corridors en cours par passages inférieurs)
- trame bleue : aménagements des obstacles à l'écoulement : DIR-CE, VNF-CB, VNF-RS (passes à poissons à l'occasion des rénovations de barrages mais des barrages privés), SNCF-Réseau (phase diagnostic), CD70 (convention pour financement avec AE), CD39, APRR.

ILT non clôturées :

- panneaux de signalisation sur sites identifiés : CD21
- dispositif expérimental de réflecteurs de lumière pour effrayer et stopper les animaux, avec fédé chasse : CD39, CD89, CD58 (mais dispositifs volés), CD25
- mise en place de silhouettes d'animaux pour alerter les conducteurs : CD39
- rampes de sorties pour canaux en palplanches : VNF-RS

Emprises ILT clôturées :

- surveillance intégrité des clôtures et repérage lieux d'intrusion : SNCF-Réseau (dégradations par travaux agricoles, actes de malveillance, pour vol cuivre, en périodes de chasse), APRR (une fois par an)
- observation journalière et saisonnière (période de chasse) : SNCF-Réseau
- maîtrise végétation et aménagement de sorties : SNCF-Réseau (LGV : 60 % linéaire en forêt)
- enterrement des clôtures : SNCF-Réseau (terriers de blaireaux sous les voies)
- abattage des animaux pris au piège : SNCF-Réseau (chevreuils principalement)
- piégeage des animaux sur les voies : APRR (tir trop dangereux)

Partenariats extérieurs :

Fédération de chasse

- pour identification sites de passage de la faune avérés ou potentiels et mise à jour

signalisation : CD21, CD39

- convention : VNF-CB dans le Loiret (formation agents manip animaux morts)
- transmission données : SNCF Réseau (rapports d'accident)

DDT

- transmission données : SNCF Réseau (rapports d'accident)
- information en amont de travaux de curage : CD39 (vérifier si cours d'eau ou non)
- GT sur la renouée : CD89

ONCFS

- transmission données : SNCF Réseau (rapports d'accident)

AE

- identification et financements ouvrages d'art obstacles à l'écoulement : CD39, CD70

Préfecture

- transmission données : CD25 (fiches événements depuis 2008)

LPO

- identification passages amphibiens : CD25
- recensement sectoriel de petite faune : CD89

SHNA

- élaboration fascicule de recensement de la mortalité : CD 58

3) Quel dispositif de collecte des données sur les collisions (la mortalité) ?

Présentations du travail du MNHN par Lucille BILLON et des déclinaisons de la méthode en DIR-Centre Est et DIR-Est (voir diaporamas joints)

Le Museum a publié 3 fascicules sur le sujet (accessible sur la plate-forme dédiée à ce réseau)

- « Programme d'études et récoltes de données sur les collisions faune/véhicules en France métropolitaine », de Lucille Billon ; rapport SPN 2015-41, septembre 2014
- « Protocole de recensement des collisions entre la faune sauvage et les véhicules : proposition d'un socle commun », de Lucille Billon, Romain Sordello et Julien Touroult ; rapport SPN 2015-40, février 2015.
- « Méthode d'analyse des données issues du protocole de recensement des collisions faune/véhicules pour la détection de zones à risque », de Lucille Billon, Romain Sordello, Isabelle Witte et Julien Touroult ; rapport SPN 2015-55, octobre 2015.

Protocole de départ proposé par MNHN très lourd mais fiche de relevé simplifiée élaborée après test DIR- et DIR-CE notamment. Relevés étendus à toutes les DIR. Traitement des données par MNHN.

4) Constitution du réseau ILT : perspectives et décisions

Relevé de conclusions des échanges :

- intérêt de l'existence de ce réseau : à animer pour centralisation de la collecte de données et leur traitement, et mutualisation des questionnements et informations, a minima par courriel mais intérêt de réunions périodiques.
- possibilité d'ouvrir un espace collaboratif sur la plate-forme GéoBourgogne-Franche-Comté « réseau collisions » pour partage documents, annuaire, base de données...
- se rapprocher des associations naturalistes (notamment LPO) pour compléter l'approche du territoire et creuser les informations sur certains secteurs pressentis
- partenaire clé partout = Fédérations de Chasse
- croiser les données routes/voies ferrées (voire canal) sur les zones où les ILT sont parallèles et à effets cumulatifs
- nécessité de communication des résultats : notamment retours aux agents, si on souhaite les motiver pour effectuer le travail de recensement

- outil de collecte le plus simple possible (pas de ramassage de cadavres, dans ce cadre : inutile, dangereux et pouvant poser pb réglementaire...) ; centralisation des données à l'échelle régionale (DREAL et/ou Région) ; analyse : convention à passer avec MNHN (ou autre) ; communication : carte dynamique sur le géoportail régional : IDEOBFC (nouveau nom de GéoBourgogne!)
- temps nécessaire pour la collecte (estimation DIR-CE) : 10 mn par agent pour une donnée (pas quotidienne!) ; saisie ½ j par mois ; SIG : 1 journée part mois

Une proposition de contenu à noter pour prochaine rencontre :

- présentation du passage à sanglier « sangli'pass » (SNCF-Réseau)

Une question à traiter :

- quelles données et possibilité de prise en compte pour l'avifaune ?

Des engagements de la DREAL :

- communiquer au réseau l'étude CEREMA sur les espèces exotiques et l'impact des ILT
- animer le réseau, en proposant un dispositif de collecte des données produites par les membres du réseau selon un protocole simple à mettre en place, d'analyses de ces données et de communication des résultats (retour aux agents notamment).
- proposer au réseau dès fin 2016 une fiche avec les informations à collecter a minima, pour une mise en route des relevés par les structures volontaires dès 2017
- mettre en place un espace collaboratif sur la plate-forme du SINP régional ;
- identifier les autres thématiques à traiter dans le cadre du réseau
- organiser la prochaine réunion au 1^{er} semestre 2017 (en associant les fédérations de chasse ? LPO ? SHNA ? MELA (suivi amphibiens dans la Nièvre)? ...
- envoyer un courrier officiel explicatif des objectifs et du fonctionnement du réseau à destination des décideurs des différentes structures, notamment pour les élus des CD (qui fera suite aux 2 courriers d'invitation envoyés en mars et en août 2016).